



Procès-verbal
Conseil municipal
11 janvier 2023
à 19 H 00

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 14

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 06/01/2023

Lieu de séance : Salle des Fêtes de Saint-Laurent de Belzagot

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette

M. CARTER Maximilien a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

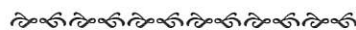
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. ELUERD Roland

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme HUGUET Myriam

Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme Muriel CAILLETEAU



Ordre du jour

Intervention

1. Présentation de l'Avant-Projet de la zone tennis et padel par le Cabinet Log Extramuros

Administration Générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Villes et Villages Fleuris

3. Présentation du projet d'aménagement du Parc des Mirandes
4. Présentation du projet de fleurissement du rond-point de la trésorerie
5. Maintien de la Fleur Villes et Villages Fleuris sur l'ensemble de la commune de Montmoreau

Bâtiments

6. Projet d'acquisition d'un bâtiment à côté de la mairie

Finances

7. Instauration des tarifs pour la bibliothèque
8. Instauration d'un nouveau tarif pour les salles
9. Autorisation budgétaire spéciale
10. Remboursement de frais engagés par un agent
11. Demande de subvention exceptionnelle de l'AJM Peinture
12. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
13. Approbation du montant des attributions de compensation pour l'année 2023

Questions diverses

Début de la séance à 19 h 00

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ Mme Muriel CAILLETEAU est désignée secrétaire de séance.
- ❖ M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 15/12/2022. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire et Monsieur Jérôme DESBROSSE accueillent M. GADY, Architecte du Cabinet Log Extramuros dans le cadre de la présentation du projet de réalisation d'une zone tennis et padel dans l'enceinte du complexe sportif.

Intervention

Présentation de l'Avant-Projet de la zone Tennis et Padel par le Cabinet Log Extramuros

M. Jérôme DESBROSSE rappelle que la commission a travaillé avec M. GADY, du cabinet d'architecture Log Extramuros, et le bureau d'études chargé des fluides au cours de 3 séances durant lesquelles les échanges ont abouti à la présentation visuelle qui va être faite du projet. Il précise que si le projet présenté convient à l'ensemble du conseil municipal, les permis de construire et d'aménager pourront être déposés.

M. GADY présente les visuels réalisés tant en ce qui concerne le bâtiment du club house que l'aménagement de la zone dédiée au tennis et au padel.

Il propose que le bâtiment du Club House soit circulaire avec une toiture terrasse végétalisée permettant une meilleure intégration au site et un élément belvédère qui surplomberait l'ensemble du site et permettrait un point d'observation général sur l'ensemble des courts de tennis, voire sur l'ensemble du site.

Il énumère les cheminements piétons, cyclistes et les stationnements voitures.

Il énumère les matériaux préconisés :

- Béton brossé balayé (économiquement avantageux et facile d'entretien) pour les cheminements.
- Engazonnement sur le reste du site.
- Talutage végétalisé en accompagnement des gradins en gabions avec des banquettes bois.

En ce qui concerne la partie construction, les caractéristiques seraient :

- Vitrage de l'ensemble du club house permettant une ouverture sur l'ensemble de la terrasse rez-de-chaussée.
- Les styles de casquettes pare soleil, au-dessus des parties vitrées, seraient traitées en métal galvanisé (peu d'entretien).

- En dessous des casquettes, une bande calcaire engravillonnée permettrait que les pieds de murs soient assainis.
- Sanitaires conçus avec les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Structures de la terrasse basse en poteaux galvanisés alors que le reste du bâtiment serait en maçonnerie.
- Escalier en colimaçon permettant une liaison avec la terrasse basse.
- Grande casquette en zinc (si c'est possible en fonction de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).
- Deux tons d'enduit sont envisagés sur les parties courbes extérieures et sur les parties intérieures (ton vert des tennis et ton pierre).

M. Hervé LABBÉ précise que les couleurs proscrites sont le blanc et le jaune (par rapport aux balles)

M. GADY précise que les parties basses seront de niveau avec l'ensemble du terrain et des courts de tennis.

L'accès du site sera libre, exceptés les terrains de tennis et le padel qui seront fermés.

Un débat a lieu sur la présentation du projet à l'Architecte des Bâtiments de France avant son dépôt au service instructeur, notamment sur les palettes de couleurs. M. GADY souhaite, qu'au préalable, une nouvelle réunion de travail soit organisée pour définir les couleurs des différents éléments du projet afin de le finaliser.

Il projette ensuite un visuel d'insertion du projet sur le site.

Il précise qu'il va maintenant travailler sur l'Avant-Projet Définitif avant le dépôt de la demande de permis, notamment sur la partie technique afin de présenter l'enveloppe financière ensuite. Il souhaiterait, également, faire descendre les eaux pluviales dans les poteaux.

Il est évoqué l'implantation de panneaux solaires. M. GADY expose également son idée de planchers chauffants qui permettraient de propager l'inertie des sols sur les murs et une discussion est engagée sur la réglementation environnementale. La production d'eau chaude pourrait être réalisée grâce à un panneau solaire, s'il est possible de l'implanter.

Ces éléments doivent être travaillés au cours d'une ou deux réunions de travail pour finaliser l'ensemble pour fin février. L'instruction du dossier peut aller jusqu'à 4 mois, du fait que le projet est à l'intérieur du périmètre des monuments historiques. Le Dossier de Consultation des Entreprises (descriptif, quantitatif, estimatif) pourrait être mis en ligne une fois les permis accordés.

Il rappelle que la maîtrise d'œuvre concerne la préparation générale de la plateforme, une partie de l'aménagement des talus et des abords, les gradins, les deux amphithéâtres et l'implantation du bâtiment.

C'est la commune qui interviendra pour l'implantation des tennis et du padel, après que les plateformes aient été validées.

Monsieur le Maire remercie M. GADY pour la présentation de ce projet d'envergure qui correspond aux attentes de la municipalité.

Administration Générale

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

Villes et Villages Fleuris

Présentation du projet d'aménagement du Parc des Mirandes

Monsieur Jérôme DESBROSSE rappelle qu'une subvention avait été sollicitée pour l'aménagement du Pré du Moulin et au cours de l'étude de ce projet il avait été décidé d'intégrer celui du Parc des Mirandes, espace naturel au cœur du centre-bourg dans lequel il y a un arboretum avec des arbres remarquables.

Le plan de financement avait donc identifié un certain nombre d'actions à réaliser dans le parc, notamment la création d'un verger, l'implantation de drolotoirs à abeilles, de nichoirs pour les oiseaux, de signalétique ...

La commission Villes et Villages Fleuris a donc travaillé sur le Parc des Mirandes en partenariat avec le CAUE, le Pays ainsi que l'association Mémoire Fruitière, qui réalise des greffes d'arbres fruitiers en vue de développer les espèces en voie de disparition, et le collègue qui a fait un repérage et une identification de tous les arbres du Parc.

Une présentation de la cartographie réalisée sera faite lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Sur la carte projetée, M. Jérôme DESBROSSE rappelle qu'il n'existe, actuellement, qu'un seul chemin qui traverse le parc avec un kiosque au milieu, plus un petit chemin qui rejoint la cité et un autre qui va vers les jeux installés l'année dernière.

La commission a travaillé sur la situation la plus esthétique pour implanter le verger projeté (avec des espèces en voie de disparition et/ou rares). La partie basse serait la plus appropriée. Une haie de pommiers est également envisagée en espalier et un chemin serait positionné entre le verger et la haie, rejoignant un autre espace verger, avec d'autres espèces et notamment des espèces typiques du Sud Charente.

D'autres arbres, non fruitiers, pourraient également être plantés pour abonder l'arboretum.

Des haies champêtres pourraient être plantées autour du parc afin de casser la vue vers les habitations privées attenantes.

Une réflexion sur l'entrée du parc est en cours (la changer ou la laisser en l'état) afin de mettre en avant les deux entrées. L'une l'est déjà avec l'arbre remarquable « l'arbre de la liberté », planté en 1989 et l'autre pourrait l'être par la plantation d'arbustes.

Il est également projeté d'agrandir l'aire de jeux avec la mise en place de nouveaux équipements et de réaliser un petit terrain de foot « naturel » avec des arbustes tenant lieu de poteaux de but.

De nouveaux noisetiers sont également envisagés.

Des cheminements à travers le parc seront réalisés afin de permettre une déambulation des usagers.

Il informe le conseil municipal que des éloges sur ce parc et les plantations faites à l'époque, ont été formulées par les partenaires conviés à le visiter (Pays, CAUE, association Mémoire Fruitière).

Le projet d'aménagement s'appuie sur un potentiel existant avec un arboretum de qualité et son objectif est de le valoriser.

Des zones ne seront pas tondues durant 1 ou 2 ans (tontes tardives), ce qui d'une part allègera les travaux d'entretien et permettra à des espèces, qui seront identifiées par la suite, de pousser, et d'autre part, favorisera la biodiversité végétale et animale. Une communication en ce sens sera faite auprès des administrés. Un plan d'exploitation de l'espace sera réalisé pour que le travail des agents soit le plus léger possible.

Mme Corinne CHARRANNAT signale les deux bancs en très mauvais état. M. Bernard HERBRETEAU précise qu'il est prévu de les réparer. Elle signale également un objet métallique, dans un axe de passage, gênant voire dangereux.

M. Jérôme DESBROSSE expose qu'un travail sur le mobilier urbain doit être fait.

Présentation du projet de fleurissement du Rond-Point de la Trésorerie

M. Jérôme DESBROSSE présente le plan sur lequel se situe le rond-point de l'ancienne trésorerie. Il rappelle que dans cet espace il y a un tilleul et un banc en-dessous et que tout l'espace restant est en revêtement goudronné avec 3 buses en béton fleuries annuellement.

Eu égard à la vétusté du lieu, la commission Villes et Villages Fleuries a eu envie d'investir ce lieu afin de le rendre plus agréable en le transformant en un petit square. Cependant, un aménagement doit, pour cela, être fait pour le sécuriser, en raison des routes qui l'entourent. Une haie végétale naturelle pourrait être plantée sur le pourtour de cet espace permettant ainsi de réduire mécaniquement la vitesse des véhicules. Quatre entrées seraient réalisées, quelques bancs seraient installés, peut-être une table de pique-nique (à voir) et un autre tilleul pourrait être planté en vue du remplacement de l'actuel qui est en fin de vie.

Le CAUE a été associé à la réflexion de ce projet.

M. Jérôme DESBROSSE précise que les deux projets qui viennent d'être exposés sont prévus pour cette année, contrairement à la présentation ci-après qui, elle, n'est qu'au stade de la réflexion :

Parc de la Mairie

M. Jérôme DESBROSSE expose que la commission a commencé à travailler sur le Parc de la mairie qui est également un espace de qualité.

Le CAUE a d'ailleurs fait deux propositions d'évolution, d'aménagement paysager du parc. Mme PARTAUD du CAUE a mis en avant le caractère remarquable des arbres derrière la mairie, le séquoia, l'arbre à singe contrairement aux buis qui sont taillés à la française au détriment de plantations qu'on peut laisser pousser de façon plus naturelle, d'autant plus que ces tailles sont énergivores en temps humain. Une réflexion doit être engagée quant à leur remplacement, tout en gardant ce qui peut pousser naturellement. Quelques plantations pourraient être envisagées du côté CDC afin de combler l'espace désert tout en aillant conscience qu'il faille préserver de l'espace pour des manifestations telles que Respire Jazz ou la Fête de la Musique puisque le cadre s'y prête bien. Une ou deux tables de pique-nique pourraient également être installées dans ce parc.

Une autre proposition mérite, elle aussi, une réflexion : Il s'agit de l'entrée de la mairie qui actuellement comprend deux blocs béton et des jardinières suspendues le long des murs. Un autre aménagement pourrait être envisagé : des plantes pourraient être mises en place le long des murs, apportant de la verdure à cette perspective qui est très belle, avec la mairie en face. Mme PARTAUD préconise également une autre couleur pour la porte d'entrée de la mairie.

Mme Francine WILLAUME précise que M. Clément POITEVIN, agent de la commune, a commencé à voir pour les rosiers de la façade dans le but de concevoir un espace plus fourni qui les mettrait plus en valeur.

Maintien de la Fleur Villes et Villages Fleuris sur l'ensemble de la commune de Montmoreau

M. Jérôme DESBROSSE rappelle que la commune avait postulé au label Villes et Villages Fleuris. Le jury a visité la commune début juillet durant 3 ou 4 heures.

Plusieurs alternatives s'ouvriraient à la commune nouvelle :

- Maintien de la Fleur
- Maintien de la Fleur sous conditions
- Perte de la Fleur
- Obtention d'une seconde Fleur

Le jury évoque une dynamique communale sur tous les efforts en termes de développement durable, d'apport de verdure dans l'espace urbain

Le jury, dans ses conclusions, complimente les réalisations de la commune et confirme la Fleur, obtenue par la commune historique de Saint Amant de Montmoreau, sur l'ensemble du territoire.

Au regard de tous les projets de la commune, M. Jérôme DESBROSSE espère que la commune obtiendra cette seconde Fleur en 2025.

Monsieur le Maire félicite la qualité du projet, du travail de la commission ainsi que celle du document qui a été remis aux membres du Jury dans le cadre de ce label.

Il regrette que la commune n'ait pas obtenue cette seconde Fleur mais souligne que le contexte est totalement différent de celui qu'il était quand St Amant a obtenu cette Fleur.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que si la démarche environnementale était différente à l'époque de la Fleur de St Amant, elle était toutefois bien présente également.

Bâtiments

Projet d'acquisition d'un bâtiment à côté de la mairie

Monsieur Bernard HERBRETEAU expose que les propriétaires des parcelles cadastrées Section AD numéros 339 – 505 et 508 ont fait une proposition de vente de leur propriété à la commune et lui avaient demandé de faire estimer ce bien.

L'Agence de Montmoreau a été sollicitée à cet égard et a fait une estimation à hauteur de 41 500 €.

Les propriétaires ont validé cette proposition et proposent donc la vente à ce montant, en précisant qu'un logement est actuellement en location dans le bâtiment et que le bail court jusqu'à août 2024.

Une mise aux normes, en raison de la vétusté du bâtiment, doit être réalisée et sera pris en charge par les actuels propriétaires (changement du chauffe-eau, peinture...).

La commune n'aurait donc normalement pas à faire de travaux et les locataires seraient prévenus qu'en 2024 leur bail serait rompu.

M. Bernard HERBRETEAU précise que la grange est en vente en l'état et non déménagée.

Il expose que c'est une opportunité à ne pas laisser passer et qu'il y a un grand terrain et une cour intérieure qui communique avec la bibliothèque

Une étude de faisabilité devra être faite par la suite pour donner une destination à ce bien. Il suggère la réalisation d'une salle de conseil, entre autres. La réflexion sera ouverte le moment venu.

Il est demandé si les locataires ont été sollicités dans le cadre de cette vente. M. Bernard HERBRETEAU précise que la visite du bien a été réalisée, en leur présence, et qu'ils sont informés de ce projet de vente.

Il confirme que tous les renseignements seront pris quant aux obligations de la commune avant la signature de l'acte authentique.

Monsieur le Maire précise qu'il serait intéressant de tirer parti de ce bâtiment, en l'occurrence, en réalisant un amphithéâtre dédié au conseil municipal avec tous les éléments techniques intégrés, permettant de travailler en toute quiétude sans être obligé de changer de salle en permanence.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le principe de cette acquisition pour un montant de 41 500 € mais demande à connaître les obligations de la commune vis-à-vis des locataires.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_01_1

Finances

Instauration des tarifs pour la bibliothèque

M. Roland ELUERD informe le conseil municipal qu'il y a une réunion le 19 janvier à la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne, avec M. Christophe RABALLARD, nouveau directeur au service du livre au Département.

Le projet envisagé va donc être mis à plat au cours de cette réunion avec les différentes médiathèques.

Il évoque les tarifs votés par la communauté de communes et précise que le débat ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la réunion du 19 janvier.

Ce sujet sera donc inscrit et présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Instauration d'un nouveau tarif pour les salles

Madame Murielle HERAUD rappelle que les tarifs des salles ont été votés lors de la séance précédente et qu'un tarif supplémentaire pourrait être inséré.

Il s'agirait de diviser par deux le prix du chauffage (qui avait été augmenté de 15 € par salle lors du conseil municipal du 15 décembre 2022) en cas de location de salles sur une seule demi-journée (ce qui est fréquent), étant entendu que ce tarif ne serait pas appliqué pour les Assemblées Générales des associations ni dans le cadre de la mise à disposition à des collectivités (seuls cas de gratuité).

Des élus évoquent le préchauffage de la salle. M. Philippe MICHELET donne en exemple la salle des fêtes de St Laurent de Belzagot, dont le chauffage n'a été allumé que dans la journée et où il fait froid ce soir.

Mme Murielle HERAUD, à la demande de M. Hervé LABBÉ, précise que les tarifs sont de 95,00 € pour la salle des fêtes de Montmoreau (la journée) et 45,00 € pour toutes les autres salles (la journée).

Elle signale qu'il y a des espaces dans lesquels le chauffage n'est pas allumé le matin (remise des clés à 13 H 30, étant entendu que les agents ne sont pas chargés d'allumer le chauffage). Il est également précisé qu'en fonction des températures extérieures, le chauffage n'est pas forcément mis en route alors qu'il est facturé. Mme Murielle HERAUD fait remarquer que cela n'est pas contrôlable.

Mme Corinne CHARRANNAT précise qu'en fait tout dépend des salles et que certaines doivent obligatoirement être chauffées dès le matin si l'on veut atteindre une température correcte pour utiliser la salle l'après-midi. Elle signale que hormis la salle des fêtes de Montmoreau qui possède un système de chauffage par soufflerie, aucune salle n'a un équipement performant

en matière de chauffage si on ne l'allume que sur une ½ journée. Elle évoque la pénalisation que cela crée en fonction de l'isolation du bâtiment qui est plus ou moins effectif. Elle estime que plus on va entrer dans ce genre de détail plus on va se trouver confronter à des demandes à la carte.

Mme Ita CHASTEL trouve intéressant de pratiquer par demi-journée car cela permet de ne pas trop faire payer les petites associations et que le fait de distinguer la durée de mise à disposition permet de faire un choix (si on veut chauffer la journée, il sera appliqué un tarif journée et si on ne veut chauffer que la demi-journée, seul le tarif ½ journée sera facturé). Elle rappelle les économies qui doivent être faites et que cette distinction journée – ½ journée offre une possibilité de plus.

Mme Murielle HERAUD précise que les salles les plus grandes ne sont jamais proposées pour de petites réunions et convient que la disponibilité de l'espace Henry Dunant est vivement attendue pour permettre la mise à disposition de salles en plus, tout comme celle du petit salon de la bibliothèque, actuellement occupée par les services administratifs durant les travaux dans le bâtiment de la mairie. Elle déplore le fait qu'actuellement il y a peu de petites salles à proposer pour les petites réunions ce qui oblige la municipalité à mettre à disposition des salles qui sont énergivores en matière de chauffage. Elle déplore également d'avoir à demander à une petite association, subventionnée par la commune à hauteur de 50 € annuels, un montant de 45 € de frais de chauffage pour faire une réunion de 2 H.

Elle évoque le coût du chauffage pour deux jours de location dans la salle des fêtes de Montmoreau, estimé à 160 litres de fuel, et rappelle que cela fait des années que le tarif appliqué aux locations est de 80 € pour une journée même si la salle est occupée deux jours.

M. Thierry BRUNO Informe que les associations ne paient le chauffage que lorsqu'elles organisent des manifestations lucratives, mais pas pour des réunions de bureau.

M. Hervé LABBÉ précise que pour les assemblées générales de l'AJM Tennis, l'association paie le chauffage depuis 2 ou 3 ans, ainsi que la cuisine si elle la sollicite.

M. Michel PAUL-HAZARD estime que les tarifs ne devraient pas être les mêmes pour toutes les salles mais plutôt en fonction des performances énergétiques de chaque bâtiment, peut-être même appliquer des tarifs dissuasifs pour éviter de louer des salles trop énergivores.

Mme Murielle HERAUD valide cette suggestion et propose de la mettre à l'étude avec la commission Vie Associative, sachant que les coûts sont extrêmement compliqués à calculer.

Mme Myriam HUGUET rappelle que lorsque l'espace Henry Dunant a été refait, le Maire de l'époque avait demandé à ce qu'il y ait un chauffage électrique qui chauffe rapidement dès sa mise en marche. Elle évoque la problématique des panneaux rayonnants qui sont fonctionnels surtout si on bouge dessous et c'est la raison pour laquelle pour une réunion cela ne va pas chauffer. Elle valide le chauffage électrique parce qu'il peut être mis ponctuellement, qu'il chauffe instantanément et qu'il s'arrête tout aussi instantanément.

Mme Murielle HERAUD reconnaît que ce système permet de calculer facilement avec un relevé de compteur avant – après.

M. Philippe MICHELET précise que ce procédé nécessite la disponibilité d'agents pour être présents lors de ces relevés mais qu'il avait l'avantage de responsabiliser les usagers.

Mme Murielle HERAUD met au vote ce tarif à la demi-journée tel que proposé en début d'exposé :

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide d'appliquer le ½ tarif de chauffage en cas de location à la ½ journée.

Décision du conseil municipal		
Pour : 17	Contre : 3 (MM. BRUNO, FRETIER, DEMESSEMAKERS)	Abstention : 6 (Mmes WILLAUME, CHARRANAT (+ 1 pouvoir), VRILLAUD, CAILLETEAU, MOREAU-PERONNAUD)

Mme Murielle HERAUD en profite pour informer de l'organisation de la réunion du marché hebdomadaire sur le marché samedi matin de 10 H à 12 H. Tous les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leurs idées par mail s'ils ne peuvent pas être présents.

Autorisation Budgétaire Spéciale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2022.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Il est proposé au conseil municipal de voter des autorisations budgétaires spéciales au fur et à mesure des besoins dans l'attente de l'adoption du budget 2023.

Aussi, pour changer un onduleur défectueux au secrétariat de mairie, il est proposé le vote de l'autorisation budgétaire spéciale suivante :

Opération 371 – Matériel informatique

Chapitre ou opération	BP 2022 Proposition Nouvelle	RAR 2021	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Op 371 Matériel Informatique	13 914,00 €	1 762,14 €		13 914,00 €	3 478,50 €

Ouverture de crédits :

Opération 371 – Matériel Informatique : Article 21838 (M57) : **120,00 €**
(ex article 2183 en M14)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette autorisation budgétaire spéciale.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_01_3

Demande de subvention exceptionnelle de l'AJM Peinture

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'AJM Peinture sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une manifestation exceptionnelle qui se tiendra les 10 et 11 mars 2023 dans la salle des fêtes de Montmoreau.

Il précise que Mme Christine VALEAU-LABROUSSE, absente à la séance de ce soir, propose d'attendre le vote du budget ou la prochaine séance, d'autant plus, qu'il n'y a aucune précision sur le montant de la subvention escomptée.

Mme Myriam HUGUET précise qu'une demande de subvention devrait normalement être accompagnée du projet de budget prévisionnel de la manifestation.

Monsieur le Maire propose qu'il soit demandé à l'association de fournir les éléments manquants et surtout le montant sollicité afin que le conseil municipal puisse se prononcer avec connaissance de tous les éléments de ce projet.

Mme Murielle HERAUD expose la distinction à faire entre les subventions annuelles de fonctionnement et les subventions exceptionnelles dans le cadre d'un projet bien spécifique.

Il donne les éléments portés à sa connaissance, à savoir qu'il s'agit d'une exposition peinture intitulée « les couleurs du monde » qui réunira plusieurs associations.

Cette exposition suppose un investissement important, notamment pour la réalisation de potences d'éclairage, pour honorer les frais de SACEM (le cercle harmonique de Blanzac devant animer l'exposition par des musiques adaptées à chaque pays ou continent représenté) ainsi que dans le cadre de la communication (conception d'affiches de grand format, insertions dans la presse).

Ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal

Remboursement de frais engagés par un agent

Monsieur le Maire expose que des frais ont été engagés par Mme Christina TOUCHARD qui a fait une avance sur ses deniers personnels pour l'envoi d'un dossier par voie postale.

A ce titre, il convient de la rembourser d'un montant de 6,32 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_01_4

Monsieur le Maire en profite pour faire une information succincte sur la situation de la commune en matière de personnel.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes a un certain nombre de compétences, déléguées par les communes. Il expose que tous les ans, une attribution de compensation est versée par chaque commune à la communauté de communes en fonction des compétences transférées.

Cela se situe principalement au niveau de la voirie et au niveau des écoles.

Au niveau des écoles il y a une variation en fonction du nombre d'enfants qui fréquentent les établissements scolaires et au niveau de la voirie, il va y avoir une attribution de compensation en fonction de la qualité de la voirie (prioritaire ou secondaire).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la CLECT a rédigé un rapport d'évaluation des charges transférées qu'elle a validé le 14 décembre 2022, dans le cadre de la révision du calcul des attributions de compensation et que la variation pour cette année est minime pour la commune de Montmoreau.

Chaque commune membre de la communauté de communes doit en débattre et se prononcer sur ce rapport dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve favorablement ce rapport.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_01_5

Approbation du montant des attributions de compensation pour l'année 2023

Monsieur le Maire expose que suite à l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), ci-dessus présenté, il convient de valider le montant de l'attribution de compensation de la commune de Montmoreau, au titre de l'année 2023, à savoir à 229 882,64 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au montant fixé.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_01_6

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la zone artisanale du Maine Brun, toute une zone n'appartenait pas à la communauté de communes. Après échanges et négociations, les propriétaires ont accepté la vente de cette zone. Il est à noter, toutefois, que les parcelles sont exploitées par un fermier que la communauté de communes va devoir dédommager. Cette acquisition va permettre un aménagement correct de l'ensemble de la zone. Il précise que le transfert du centre de secours est envisagé sur cette zone.

Remerciements pour les colis du CCAS

- Mme JASMIN de l'EHPAD
- Mme BONNEAU Jocelyne

Remerciements des enseignantes de l'Ecole Hélène Cartier pour le spectacle de Noël.

Remerciements de La Fondation du Patrimoine en Poitou Charentes pour l'adhésion de la commune.

Désignation d'un référent Croix Rouge. Mme Murielle HERAUD informe que Mme Sandrine GODREAU ne serait pas défavorable à assurer cette fonction. Mais, eu égard à son absence à la séance, il est décidé de porter ce sujet à la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'élaboration de son schéma directeur des énergies, et dans un objectif d'échanger collectivement sur le développement du photovoltaïque au sein du secteur agricole, la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne organise un apéro-débat le mercredi 18 janvier à Edon à partir de 18 H. Monsieur le Maire et M. Michel PAUL-HAZARD y participeront.

Une réunion sur la défense des forêts contre l'incendie est organisée le mardi 24 janvier à 15 H à Chalais avec la présence de Mme La Préfète. Mme Isabelle LACOUR y participera.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la présence de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture à la cérémonie des vœux de vendredi soir.

Il informe également qu'il a rencontré, avec M. Jérôme DESBROSSE, la Secrétaire Générale de la Préfecture dans le cadre du dépôt des demandes de subventions DETR et DSIL pour le projet d'aménagement de l'aire couverte. L'une des subventions sollicitées ne sera pas attribuée (ANS) mais pourrait être compensée par une augmentation de la DETR et une attribution du DSIL.

Monsieur le Maire expose qu'il a été fait appel à l'Espace Numérique Sud Charente dans le cadre de la cérémonie des vœux de vendredi pour la réalisation de vidéos qui seront projetées au cours de la manifestation.

M. Bernard HERBRETEAU rappelle qu'il avait été prévu de constituer une commission de travail pour le réaménagement du vieux Montmoreau. Il propose que cette idée soit relancée. Un mail sera transmis à chaque conseiller afin que chacun indique sa position pour intégrer ce groupe de travail.

M. Herve LABBÉ demande où en sont les travaux relatifs à l'adressage. Aucune secrétaire n'étant disponible, ce projet prend du retard. Il a été demandé à Mme Francine MARTINAUD son accord pour travailler dessus en lui autorisant la réalisation d'heures supplémentaires. Il précise qu'Aignes pourrait être fait assez rapidement dès réception des poteaux.

En ce qui concerne les colis du CCAS, la distribution des colis au plus de 80 ans est finie sur Montmoreau. Mais il reste encore beaucoup de colis des moins de 80 ans à la mairie.

Fin de la séance 21h30



Le Maire,

Jean-Michel BOLVIN

La Secrétaire de séance,

Muriel CAILLETEAU

Procès-Verbal approuvé par les membres du conseil municipal
lors de la séance du 1^{er} février 2023